

REQUIN ET RAIE

DES ÎLES DU PACIFIQUE

NOTE D'ORIENTATION



Bien que la gestion des stocks de thon et d'autres poissons pour la pêche commerciale ne constitue pas une activité principale pour le PROE, le maintien d'un écosystème océanique productif et la conservation des espèces menacées et migratrices sont au cœur de ses activités, c'est pourquoi le PROE a préparé cette note d'orientation sur les populations de requins et de raies. Le but de cette synthèse est de résumer le statut et les tendances propres aux espèces de requins et de raies dans la région des îles océaniques, et de fournir aux gouvernements des pays et territoires océaniques des conseils sur leur conservation.

En tant que superprédateurs, les requins sont une espèce clé de voûte dans les écosystèmes des îles océaniques. Cependant, la demande apparemment insatiable d'ailerons de requins en Chine et en Asie du Nord a entraîné une

énorme croissance de la pêche de requins ces 25 dernières années. Beaucoup d'espèces de requins ayant une grande longévité et une reproduction lente, avec seulement quelques descendants chaque année, les répercussions de la pression accrue de la pêche sont très graves. Les statuts et tendances d'un grand nombre de requins et de raies dans la région des îles océaniques sont une source d'inquiétudes très souvent exprimées.

2014 a cependant vu une croissance marquée des efforts régionaux pour sensibiliser sur les menaces auxquelles sont confrontés les requins et les raies, leurs proches parents. Fidji a mené avec succès une initiative visant à ajouter 10 espèces de raies dans les Annexes I et II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), avec également plusieurs nouveaux signataires du Mémorandum d'Entente de la CMS sur les

requins migrateurs. Il y a désormais 21 espèces de requins et de raies dans les Annexes de la CMS¹ et 10² dans celles de la CITES. Le WWF a inauguré un nouveau programme pour la sauvegarde des requins du Pacifique, "Restaurer l'équilibre". De plus, lors de sa réunion annuelle en 2014 à Apia, la WCPFC (Commission des Pêches du Pacifique Centre-Ouest) a adopté par consensus une mesure de conservation générale pour interdire l'utilisation de bas de ligne à requin ou en acier. Un atelier régional à Moorea a également fourni des informations supplémentaires pertinentes sur le statut des requins dans le Pacifique, qui font partie de cette note d'orientation.

1 Le statut de conservation des requins migrateurs (CMS) : Sachant que 1093 espèces de *chondrichthyens* (environ 60 familles de requins, raies et poissons chimères) figurent sur la Liste Rouge de l'UICN de 2012.

2 Entrée en vigueur des nouvelles listes CITES de requins et de raies.

Atelier d'experts – Déclaration générale sur les requins

Organisés à Moorea en octobre 2014, les cinq jours d'atelier régional³ "Requins et humains : comment renforcer le partenariat ?" ont regroupé 26 experts et chercheurs, qui ont adopté la déclaration suivante⁴ :

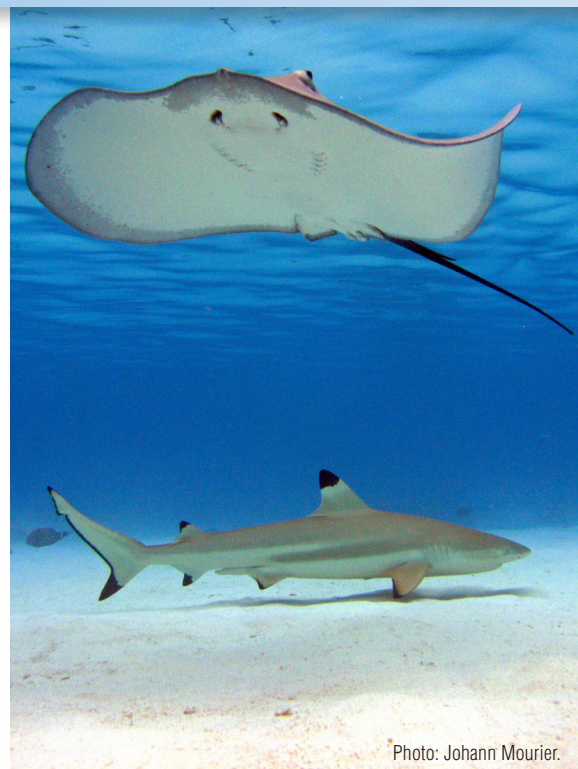
1. Les océans sains et productifs ont besoin des requins.
2. Dans la région du Pacifique, un requin vivant a une plus grande valeur sociale, culturelle et souvent économique qu'un requin mort.
3. Beaucoup de populations de requins et de raies dans le Pacifique ont été décimées par la surpêche.
4. Le nombre de requins a atteint un niveau dangereusement bas et on ne peut pas rester inactif – le temps commence à manquer.

Les populations de requins pélagiques dans la région sont en déclin (certaines espèces comme le requin pointe blanche océanique et le requin soyeux sont en chute libre) essentiellement à cause de la pêche, et parce que certaines flottes utilisent des bas de ligne qui visent tout particulièrement les requins. Le requin à pointe

blanche océanique est tombé à moins de 7% de sa biomasse d'origine avant la pêche et le requin soyeux est tombé à moins de 28%. Le taux de prise des requins bleus est en déclin de 5 % par an dans le Pacifique Nord. Pour les makos, il est en baisse de 7% par an et pour les raies pointes blanches océaniques dans les eaux tropicales, 17% par an. Les populations de requins soyeux et de pointe blanche océaniques ont considérablement diminué ces dernières années dans leurs propres habitats. La longueur moyenne des requins soyeux dans l'océan Pacifique occidental et central est en baisse et on estime que le taux de reproduction a diminué de 67% comparé aux valeurs de référence de 1995. Les requins-renards pélagiques dans le Pacifique Nord souffrent également de la surpêche, on prévoit un déclin de 34% dans les 20 prochaines années.

Il n'y a que très peu de données fiables sur les requins côtiers et la situation reste donc largement méconnue, bien que quelques études fassent état de diminutions locales. C'est pourquoi il est urgent d'agir.

Actuellement, il y a un grand besoin de gestion, de réglementation et de mise en application améliorées et efficaces dans les zones de pêche qui touchent les populations de requins.



L'objectif immédiat est de ramener de toute urgence la mortalité à un niveau durable. Un objectif supplémentaire serait de rétablir les populations de requins dans tous les écosystèmes.

3 Organisés par l'IRCP et le CRIOBE.

4 Ils ont présenté 20 rapports sur la conservation des requins, l'écotourisme axé sur les requins, les requins et les humains et la pêche des requins.

Plusieurs aperçus des objectifs

Au cours de l'atelier de Moorea, les participants ont souligné les utilisations et valeurs multiples des requins.

CULTURE

1. Les peuples du Pacifique ont d'importantes valeurs culturelles associées aux requins et aux raies, et ces valeurs doivent être prises en compte dans la gestion et la conservation.
2. Les valeurs culturelles peuvent aider à motiver ou renforcer les efforts de conservation ainsi qu'à encourager les pratiques durables.
3. Il faut s'efforcer de fournir les connaissances scientifiques les plus à jour aux communautés locales pour mieux comprendre et traiter les menaces sur les requins et les raies, en particulier les espèces côtières.
4. Il faut incorporer des références culturelles sur les requins et les raies dans l'éducation et les expériences touristiques, mais uniquement dans le respect des protocoles des peuples traditionnels auxquels ces histoires, coutumes et croyances appartiennent.

PERCEPTION PUBLIQUE

1. L'image négative des requins parmi le grand public doit être améliorée afin de changer les comportements des communautés et les décisions politiques.
2. Les scientifiques et les opérateurs de plongée doivent veiller à ce que leur participation et leurs contributions soient constructives et présentées de manière appropriée, et ils doivent également refuser de participer à des projets médiatiques qui transmettent des messages sensationnalistes, incorrects ou trompeurs.
3. L'industrie du tourisme, y compris les opérateurs de plongée, doit être encouragée à présenter des messages appropriés aux touristes et aux plongeurs sur la conservation des requins.
4. Cependant, l'aversion publique pour la cruauté inhérente de la découpe des ailerons de requins vivants sert à la promotion de la conservation des requins.

LA PÊCHE

1. La demande de produits issus des raies (par ex. les opercules) est en hausse.
2. Bien qu'il y ait des indicateurs démontrant que le commerce d'ailerons de requin est en baisse, les marchés de viande de requins se développent.
3. Même si le commerce international de plusieurs espèces est limité, la pêche de raies et de requins côtiers dans le Pacifique (pour la consommation locale et l'export) n'est pas contrôlée correctement, et des travaux plus



ou poussés sont nécessaires pour évaluer et gérer les pêches, par exemple grâce à des plans d'action nationaux (PAN) et ou des rapports d'évaluation sur les requins.

4. La pêche ciblée des requins (par exemple les bas de lignes) ne devrait être autorisée que pour les espèces et les pêches qui sont indéniablement durables.
5. Il faut se concentrer particulièrement sur la réduction des prises accessoires (pêches accidentelles) et viser les prises des palangriers et des navires à senne coulissante.
6. Bien que les nouvelles technologies (surveillance internet, satellites et drones) puissent améliorer le contrôle des bateaux de pêche, il faut former beaucoup plus d'observateurs des pêches pour améliorer le respect des mesures de conservation approuvées et le contrôle des prises spécifique aux espèces.
7. Les quotas et les limites de prises doivent être appliqués plus efficacement dans le Pacifique
8. L'application des réglementations de transbordement dans les ports et l'interdiction du transbordement en mer sont aussi de bonnes mesures pour le rapport coût/efficacité de la gestion des pêches qui incluent la prise de requins.
9. Il est nécessaire d'effectuer une évaluation des répercussions des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le Pacifique, qui utilisent souvent de vieux filets de navires à senne coulissante comme de larges rideaux, en les laissant traîner derrière eux pour créer l'ombre qui attire les poissons. Ils peuvent créer un risque considérable d'enchevêtrement pour les requins et les tortues. On estime qu'il y a entre 30 000 et 80 000 DCP (ou plus) actuellement à la dérive dans le Pacifique.
10. Les renforcements récents des mesures de gestion (CITES, CMS, WCPFC) pour les pêches de requins pélagiques du Pacifique sont les bienvenus. Ces mesures doivent être appliquées, contrôlées et leur efficacité évaluée.

TOURISME

1. L'écotourisme a fait ses preuves comme utilisation alternative des requins et des raies dans plusieurs pays du Pacifique.
2. Les avantages doivent être partagés convenablement entre toutes les parties prenantes.
3. Les avantages de l'écotourisme des requins et des raies comprennent les retombées économiques, la conservation, le contact avec la nature, l'amélioration de la perception publique envers les requins et les raies, et la collecte de données et recherche.

4. Les effets négatifs possibles du tourisme des requins et des raies incluent les répercussions sur la santé et le comportement des animaux, l'augmentation des risques directs ou indirects pour les touristes et le fonctionnement de l'écosystème.
5. Il faut des directives et des normes pour améliorer la gestion de l'écotourisme des requins et des raies.
6. Si ces directives sont correctement appliquées, les avantages du tourisme des requins et des raies l'emporteront sur les effets négatifs qu'il peut avoir.

CONSERVATION DES ESPÈCES

1. Les données montrent que beaucoup de requins et de raies ne sont pas capables de s'adapter aux niveaux actuels d'exploitation.
2. Il existe toute une gamme d'options de gestion, notamment les sanctuaires de requins.
3. La gestion, y compris celles des sanctuaires de requins, peut être efficace si elle :
 - a. réduit la mortalité totale des requins, notamment la mortalité inexplicite ;
 - b. reconnaît et préserve le rôle des requins dans l'écosystème ;
 - c. protège les habitats essentiels pour les populations de requins ;
 - d. génère des données qui peuvent être utilisées pour l'évaluation de l'efficacité en matière de réduction de la mortalité des requins ;
 - e. peut être mise en pratique avec une forte appropriation par les parties prenantes, y compris les pêcheurs ;
 - f. permet l'amélioration constante et la gestion adaptative, pour une plus grande efficacité ;
 - g. encourage la connectivité entre les aires marines protégées et les LMMA pour les espèces migratrices ;
 - h. égalise ou inverse la charge de la preuve, en n'autorisant la pêche que s'il est absolument clair que les niveaux de prise sont durables ;
 - i. allège toute obligation disproportionnée de conservation et de gestion envers les PEID.



Principaux courants depuis 2014

ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX MULTILATÉRAUX [AEM]

- Neuf membres du PROE (Australie, îles Cook, Fidji, France, Nouvelle-Zélande, Palaos, Samoa, Royaume Uni, Etats Unis d'Amérique) font partie de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), qui a développé un Mémoire d'Entente pour les requins migrateurs, dont 5 pays insulaires du Pacifique sont actuellement signataires (Nauru, Palaos, Samoa, Tuvalu et Vanuatu). La signature du Mémoire d'Entente signifie que ces espèces sont protégées à l'échelon national.
- Six membres du PROE (Fidji, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, îles Salomon, Vanuatu) ont signé la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Certaines espèces de requins pélagiques, comme le requin pèlerin, le grand requin blanc, le requin à pointe blanche, le requin-taube, le grand requin-marteau, le requin-marteau halicorne ou le requin-marteau lisse ont été ajoutés à l'Annexe II de la CITES⁵, ce qui oblige les négociants à avoir un permis pour l'import et l'export des produits. Tout commerce est interdit pour les espèces de l'Annexe I.

CONSERVATION DANS LE PACIFIQUE – DONNÉES RÉCENTES

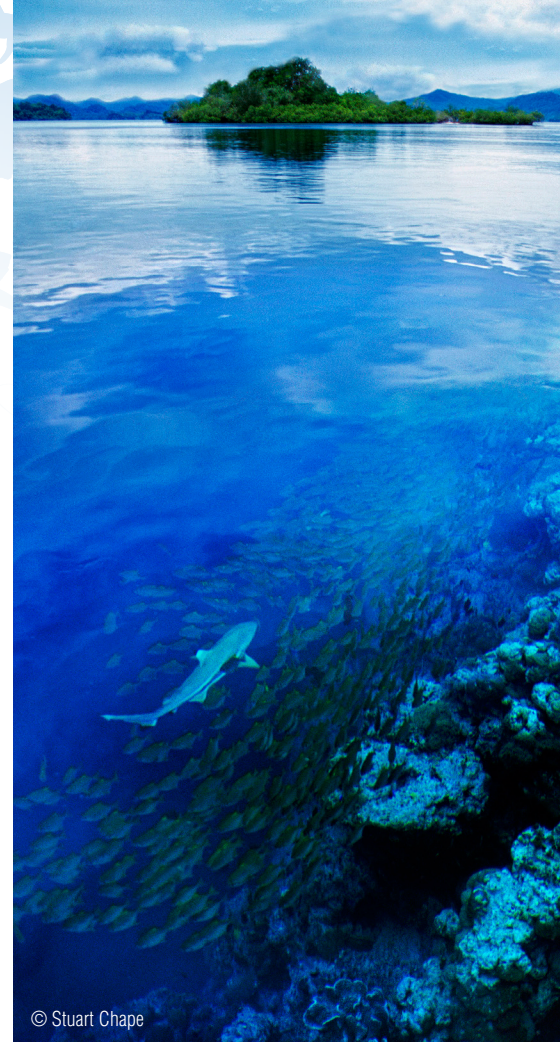
- Depuis la création du sanctuaire marin des Palaos en février 2015, la pêche commerciale du requin n'est plus autorisée dans leur ZEE.
- Les États fédérés de Micronésie sont devenus un sanctuaire de requins en février 2015.
- En novembre 2014, Samoa a signé le Mémoire d'Entente de la CMS sur les requins migrateurs.
- Le Programme du WWF pour le patrimoine des requins dans le Pacifique, lancé en 2014, vise à réduire la mortalité des requins et à en améliorer la gestion par une conservation et une utilisation durables.

LA PÊCHE

La 11^{ème} session ordinaire de la WCPFC à Apia en décembre 2014 a adopté par consensus une mesure de conservation interdisant l'utilisation de bas de ligne à requin ou en acier par les navires de pêche dans la zone couverte par la Convention.

ORGANISATION RÉGIONALE EN ACTION

- La CPS est chargée de fournir des conseils scientifiques, qui s'appuient sur la recherche, ainsi que l'analyse des données d'observation. Beaucoup de palangriers attachent une "ligne à requin" aux bouées depuis lesquelles sont suspendues les lignes des palangres pélagiques (qui peuvent être installées à différentes profondeurs, selon que les cibles sont les thons ou bien les poissons à rostre). Ces lignes à requins sont déployées dans les eaux de surface pour cibler délibérément les requins, et la CPS a rapporté en 2014 que, d'après les informations reçues, parmi les 15 espèces capturées par ces lignes, 13 sont des requins.
- La FFA assure la coordination de la gestion de la pêche pour les pays insulaires du Pacifique et a proposé une mesure de conservation et de gestion (CMM) pour la session 2013 de la WCPFC, sans parvenir au consensus et la mesure a été retirée.
- Une CMM⁶ révisée a été proposée en 2014, pour réduire la mortalité des requins au cours de la pêche à la palangre par l'un ou l'autre des moyens suivants :
 - Interdire les bas de ligne en acier⁷ ; ou
 - Interdire l'utilisation des lignes à requins.
- La WCPFC est l'organisation régionale de gestion de la pêche (ORGP) pour les stocks de thons et autres espèces pélagiques dans la région des îles océaniques et du Pacifique Nord. L'adoption par consensus de la mesure de conservation et de gestion sur les requins a été le seul succès de la rencontre 2014 de la WCPFC.
- La FAO recommande d'adopter des plans d'action nationaux pour la conservation et la gestion des requins et de répondre aux problèmes de conservation dans les eaux nationales.
- Le PROE prévoit la mise à jour du plan d'action régional actuellement en place pour les requins, élaboré pour la première fois en 2008 dans le cadre du plan d'action pour les espèces marines, pour le raccourcir et le rendre plus actif et utile pour la région, en se concentrant davantage sur les requins côtiers et les raies.
- Le PROE cherchera aussi la coopération de la FFA, de la CPS, des Parties à l'Accord de Nauru et de la Commission sur les principaux centres d'intérêt, en se concentrant sur :



© Stuart Chape

- a. Les prises accidentelles d'espèces protégées ;
 - b. Les zones de protection marine ;
 - c. Les débris marins ;
 - d. La promotion d'une approche écosystémique intégrant les conséquences du réchauffement climatique.
- Enfin, le PROE prévoit d'établir une mise à jour de l'état des stocks et des mesures de conservation, et des sanctuaires de requins dans la région ainsi que de leur statut et leur efficacité juridiques.
 - La Résolution sur la pêche de 2014 de l'AGNU fait référence à la priorité donnée à la pêche durable telle que décrite dans le document S.A.M.O.A. pathway, et en particulier le texte sur la découpe des ailerons, qui renvoie aux préoccupations causées par la découpe des ailerons et le rejet des carcasses à la mer, et encourage l'utilisation du requin en entier pour la pêche durable.



Photo: Thomas Vignaud.



Photo: Shawn Heinrichs.

5 Mesure de conservation et de gestion.

6 Nouvelles espèces figurant dans l'Annexe II de la CITES lors de la CoP16 en 2013: <http://www.cites.org/eng/prog/shark/sharks.php>.

7 Les lignes de palangre sont essentiellement faites d'un mono-filament de nylon très résistant, au travers duquel les requins peuvent mordre. La présence d'un bout de câble entre le crochet et la ligne secondaire en nylon (bas de ligne en acier) empêche le requin capturé de mordre la ligne secondaire pour s'échapper (même avec un crochet fixé dans la mâchoire ou avalé, ce qui peut causer la mort).

Que peut-on faire ?

Il faut agir pour assurer la durabilité des stocks de requins et éviter des obligations de conservation excessivement lourdes pour les pays et territoires océaniques.

Considérer l'utilisation et le commerce locaux :

- Améliorer les connaissances sur la consommation de requin pour l'utilisation locale dans le Pacifique et, le cas échéant, considérer d'autres espèces cibles ;
- Réglementer le commerce selon les normes internationales en vigueur, ce qui encouragera le commerce et l'utilisation durables ;
- Encourager les bonnes pratiques et les mesures d'atténuation avec pour objectif spécifique de réduire la mortalité par la pêche pour les espèces de requins actuellement en surpêche, et ramener les prises de requins à des niveaux durables.

Améliorer la collecte et la collation de données :

- En améliorant le contrôle des prises de pêche côtière
- En contrôlant les populations côtières

- En encourageant et soutenant les études scientifiques pour améliorer les connaissances
- En faisant la promotion d'événements spécialisés sur les requins
- En améliorant les capacités et compétences locales.

Pour les pays et territoires des îles du Pacifique :

- S'ils ne sont pas déjà membres, signer et ratifier la CITES et la CMS
- Signer le Mémoire d'Entente sur la CMS des requins
- Ratifier la CITES
- Développer un plan d'action national
- Mettre à jour et réviser les plans d'action nationaux pour les requins, en prenant en compte le Plan International d'Action pour la Conservation et la Gestion des Requins de la FAO
- Contribuer au développement du plan d'action pour les requins du PROE dans le cadre de son Programme pour les espèces marines tel qu'approuvé lors de la 25ème rencontre du PROE.

Protéger les espèces grâce à :

- La réglementation et le meilleur contrôle des prises de requins répertoriés sur la Liste Rouge de l'UICN et dans les Annexes de la CMS et la CITES
- L'application des réglementations nationales
- La création et la gestion de sanctuaires ou d'aires marines protégées
- L'engagement dans la coopération et la coordination internationales de plans de gestion des requins
- La promotion des tabous et pratiques traditionnels.

Une campagne pour la prise de conscience :

- Mettre en place une campagne régionale de prise de conscience axée sur les connaissances culturelles.

Développer l'écotourisme de manière durable avec les bonnes pratiques :

- Montrer en exemple les cas de réussite
- Encourager l'industrie locale
- S'inspirer des recommandations des Journées Bleues.

Mécanismes d'assistance et actions publiques

Plusieurs instruments et outils peuvent faciliter la conservation et la gestion des requins à l'échelon national en reconnaissant leur rôle écologique dans l'océan et l'importance culturelle des requins dans le Pacifique occidental et central.

- Les sciences citoyennes peuvent être un outil utile pour la conservation, à condition que les objectifs et les résultats attendus soient soigneusement déterminés, que la méthodologie soit cohérente et que les limites des données collectées soient entièrement reconnues.

- Le concept de "permis social d'exploitation" (l'acceptation par la communauté de la pêche et du tourisme axé sur les requins et les raies) peut être un outil précieux, et doit être examiné et encouragé pour promouvoir la conservation des requins et des raies.
- Les actions peuvent être mises en place grâce à divers programmes régionaux, menés par le PROE, la FFA, la CPS, les ONG et les gouvernements nationaux.



Photo: Eric Clua.

CONTACTS

Michael Donoghue, PROE, Samoa,
michaeld@sprep.org

Serge Planes, IRCP, Moorea, planes@univ-perp.fr

Shelley Clarke, WCPFC, États fédérés de Micronésie
Shelley.Clarke@wcpfc.int

Ian Campbell, WWF, Suva, icampbell@wwf.panda.org

SOURCES

1999: Plan international d'action pour la conservation et la gestion des requins de la FAO

2009: Plan d'action régional pour les requins

2011; novembre, Re-Creating Missing Population Baselines for Pacific Reef Sharks

2011; décembre, Review of records of sawfishes (Chondrichthyes: Pristidae) from Fiji, with deletion of *Pristis zijsron* Bleeker, 1851 and *Pristis* sp. from the fauna

2014; février, Mémoire d'Entente, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (MdE des requins)

2014; Fowler, S. – The conservation status of migratory sharks. UNEP/CMS secretariat, Bonn, Germany, 30p.

2014; mai, Shark-watching ecotourism in the Pacific islands: A move towards "payments for ecosystem services"?

2014; août, Projet de plan de recherche pour déterminer le statut des espèces principales de requins

2014; septembre, Entrée en vigueur des nouvelles listes de requins et de raies manta de la CITES

2014; novembre, Déclaration de l'atelier sur les requins, Moorea

2014; 4 décembre, Communiqué de presse du PROE

2014; 5 décembre, Rapport de l'atelier sur les requins de la WCPFC, Apia

2014; 5 décembre, Projet de CMM de la FFA pour une mesure de conservation et de gestion pour les requins

2014; décembre, Rapport d'atelier de la WCPFC, Apia

